



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 42999

Texte de la question

M. Thierry Cornillet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'inquiétude exprimée par les associations de gestion agréées par l'administration fiscale. La loi no 76-1232 du 29 décembre 1976 a permis la création d'associations de gestion agréées, réservées aux titulaires de bénéfices non commerciaux. Après la création des centres de gestion agréés, ces associations avaient pour but d'harmoniser l'imposition des revenus salariés et des non-salariés en accordant, sous certaines conditions, le même abattement de 20 p. 100. Or les professionnels évoluant dans les associations agréées, de même que leurs adhérents, sont extrêmement inquiets des conséquences que pourrait avoir une éventuelle suppression de l'abattement de 20 p. 100. Le Gouvernement peut-il préciser ses intentions quant à une éventuelle suppression de l'abattement fiscal de 20 p. 100 accordé aux salariés ? Le cas échéant, quelles dispositions pourraient être prévues pour les 10 000 collaborateurs employés par les centres et les associations agréés ?

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 1997 prévoit que les revenus des artisans, commerçants, professionnels libéraux et agriculteurs adhérents des centres de gestion et associations agréés bénéficieront, dès l'imposition des revenus de l'année 1996, de la totalité de l'abattement aux taux de 20 % comme l'ensemble des salariés. Conformément aux préoccupations exprimées, cette mesure permettra de renforcer l'attrait des associations agréées auprès des membres des professions libérales.

Données clés

Auteur : [M. Cornillet Thierry](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42999

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4885

Réponse publiée le : 11 novembre 1996, page 5908